



Charte informatique

La présente charte a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'ensemble des ressources informatiques du LEGTA de Nancy - Pixérécourt. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur. Elle s'applique à tout utilisateur des ressources informatiques du LEGTA de Nancy - Pixérécourt.

Conditions d'accès

L'utilisation des ressources informatiques de l'établissement est soumise à une autorisation préalable. Cette autorisation est concrétisée par l'ouverture d'un compte elle même conditionnée par l'acceptation et la signature du présent document, par l'utilisateur ou son responsable légal si ce dernier est mineur.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur, mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau informatique.

Respect de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie informatique énoncées ci-dessous.

L'utilisateur ne doit pas :

- masquer sa véritable identité sur le réseau local
- usurper l'identité d'autrui ou s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- introduire, modifier, altérer, falsifier, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas
- accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation
- effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage abusif de fichiers ...)
- se livrer à des actes de piratage

L'utilisateur doit :

- respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques
- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition
- ne déplacer aucun matériel (souris, clavier, enceintes...)
- appliquer les règles de sécurité préconisées
- informer un des administrateurs de toute anomalie constatée

Usage des services Internet (Web, messagerie, blog...)

L'utilisateur ne doit pas :

- harceler ou porter atteinte à l'intégrité ou à la dignité humaine d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
- diffuser des informations :
 - injurieuses ou diffamatoires
 - pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui
 - faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie ou de la xénophobie
 - pouvant porter atteinte à l'ordre public
- consulter des sites à caractères immoraux, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique
- utiliser des images de l'établissement ou des personnes (élèves ou adultes) qui s'y trouvent
- créer ou mettre à jour un site Web, un blog ou toute autre publication électronique depuis l'établissement sauf dans le cadre d'une activité pédagogique encadrée

Quelque soit la salle, **l'utilisateur ne doit pas** :

- y manger ou y boire
- monopoliser un ordinateur au delà d'une demi-heure si d'autres utilisateurs attendent

L'utilisateur doit :

- Diffuser les éléments du cahier de textes numérique auquel il a accès uniquement sous les formes légales prévues par la législation.
- adopter une attitude citoyenne :
 - o respect des autres
 - o laisser la priorité à l'utilisateur qui vient pour travailler
 - o respecter une ambiance de travail (même si les occupations informatiques ludiques sont autorisées, d'autres y viennent pour travailler ...)

Salles de cours informatiques et salle multimédia

Ces salles et donc leurs stations ne sont **pas accessibles en libre accès**.

CDI

La salle est accessible à tous pendant les heures d'ouverture et lorsqu'elle n'est pas réservée par un enseignant. Ces postes sont strictement réservés à la recherche documentaire et au travail scolaire.

Salle e-Lorraine

Cette salle est accessible à tous les apprenants en libre accès selon des horaires définis (cf. horaires du CDI).

Service en ligne :

Comme pour les autres services numériques, l'établissement s'efforce de maintenir le cahier de textes numérique accessible en permanence. Il peut interrompre l'accès pour toutes raisons notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tient, dans la mesure du possible, les utilisateurs informés de ces interruptions

Sanctions

Le non-respect des conditions ci dessus, entraînera des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute, allant de l'avertissement à l'interdiction définitive d'accès au matériel informatique ou à l'exclusion de l'établissement (cf. règlement intérieur du LEGTA de Nancy - Pixérécourt) et éventuellement la prise en charge en cas de dégradations.

Rappelons :

« *Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.* » (Article 1382 du Code civil)

« *Les lycéens doivent être conscient que, quelque soit le type de publication adopté, leur responsabilité est pleinement engagée devant les tribunaux, tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs non émancipés, la responsabilité est transférée aux parents.* » (Circulaire n°91-051 du 06 mars 1991)

- J'ai pris connaissance de la charte informatique et je m'engage à la respecter. Tout non respect de cette charte sera sanctionné.
- J'ai pris connaissance de la charte informatique. Je ne m'engage pas à la respecter et suis conscient que je n'aurai donc aucun accès ni à Internet ni à aucun poste en libre service de l'EPLA

Nom :

Prénom :

Classe :

Date : _____ / _____ / 20__

Signature de l'apprenant :

Login :

Mot de passe :